

République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE - Arrondissement : Mâcon
CHANES - COMMUNE

Séance du mardi 31 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Philippe GENETIER.

Présents : Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Angélo CARINGI, Peggy ALVES DA COSTA, Nathalie SARRAU, Gilbert GUILLOUX, Pascal GONON, Patrick LAROCLETTE, Paul-Anthony BOUDIER, Florence MORARDET, Céline RUBIO, Dorothee LUCIANI, Frédéric LACROIX, Marion DUPUY-GAY, Jarod PARMENTIER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

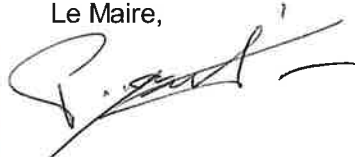
DE_2026_19 - Objet : DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les services de la Préfecture soulignent l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune et invitent le conseil municipal à désigner un élu référent en sécurité routière.

**LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE** de désigner Jarod PARMENTIER en tant que délégué à la sécurité routière.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Philippe GENETIER